



FIP ODYSSEE PME CROISSANCE N°4

STRATEGIE DE GESTION DU FONDS

Privilégier les secteurs en fort développement tels que :

Les exemples de secteurs présentés ne préjugent pas des secteurs qui seront effectivement retenus dans le portefeuille. Le développement de ces secteurs ne préjuge pas des bonnes performances futures des PME



Investir dans des PME françaises disposant, selon l'analyse de la société de gestion :

- d'une équipe de management complémentaire et expérimentée,
 - d'un positionnement concurrentiel affirmé sur un segment de marché en forte croissance,
 - d'une perspective de rentabilité potentielle et de valorisation.
- Elles représenteront au moins 70% du montant des souscriptions reçues. L'investissement sera réalisé sous forme d'obligations convertibles en actions (jusqu'à 30%) et d'actions (au moins 40%).

Le fonds investira dans l'économie "réelle" au cœur des régions les plus dynamiques selon l'analyse de la société de gestion

■ Le FIP ODYSSEE PME CROISSANCE N°4, géré par ODYSSEE Venture, permet à l'investisseur d'accéder à un portefeuille d'entreprises françaises. Investir dans le FIP ODYSSEE PME CROISSANCE N°4, c'est permettre aux entreprises sélectionnées de bénéficier de capitaux, et de l'expérience de son équipe de gestion accumulée depuis plus de 15 ans, dans les étapes clés de leur développement (internationalisation, croissance externe, levée de fonds, cession de l'entreprise) sur des secteurs d'activité dynamiques.

■ Le Fonds investira jusqu'à 30% du montant des souscriptions en valeurs mobilières dans le cadre d'une allocation flexible et opportuniste. Cette stratégie conduira le Fonds à investir dans les instruments financiers suivants :

- actions ou obligations d'entreprises foncières ;
- OPCVM actions ou indiciels (ETF) spécialisés sur le secteur immobilier ;
- produits de taux obligataires et monétaires.

Risques associés Les obligations, les obligations convertibles et les actions sont soumises à un risque de liquidité et à un risque de défaillance de l'émetteur pouvant entraîner une perte en capital. Les placements dans les PME peuvent être soumis à de fortes variations de valorisation. Le fonds n'est pas garanti en capital.

FISCALITE

Investir dans le FIP ODYSSEE PME CROISSANCE N°4 permet de bénéficier d'une réduction d'impôt au titre de l'IRPP et d'une exonération des éventuelles plus-values et des revenus (hors prélèvements sociaux).

NB : En contrepartie de ces avantages fiscaux, l'investisseur s'expose à un risque de perte en capital, le fonds n'étant pas garanti, et accepte une durée de blocage des avoirs de sept ans minimum, soit jusqu'au 31 octobre 2024, qui peut être prorogée deux fois dix-huit mois (soit au plus tard le 31 octobre 2027) sur décision de la société de gestion.

Réduction immédiate sur votre IRPP

**18% de réduction
immédiate sur l'IRPP
du montant de
l'investissement**

■ **18% de réduction immédiate sur l'IRPP du montant de l'investissement** (hors droits d'entrée), dans la limite maximale de 2.160 € pour un célibataire et de 4.320 € pour un couple marié ou pacsé, correspondant respectivement à un investissement hors droits d'entrée de 12.000 € et 24.000 €, dans la limite du plafonnement global de 10.000 €.

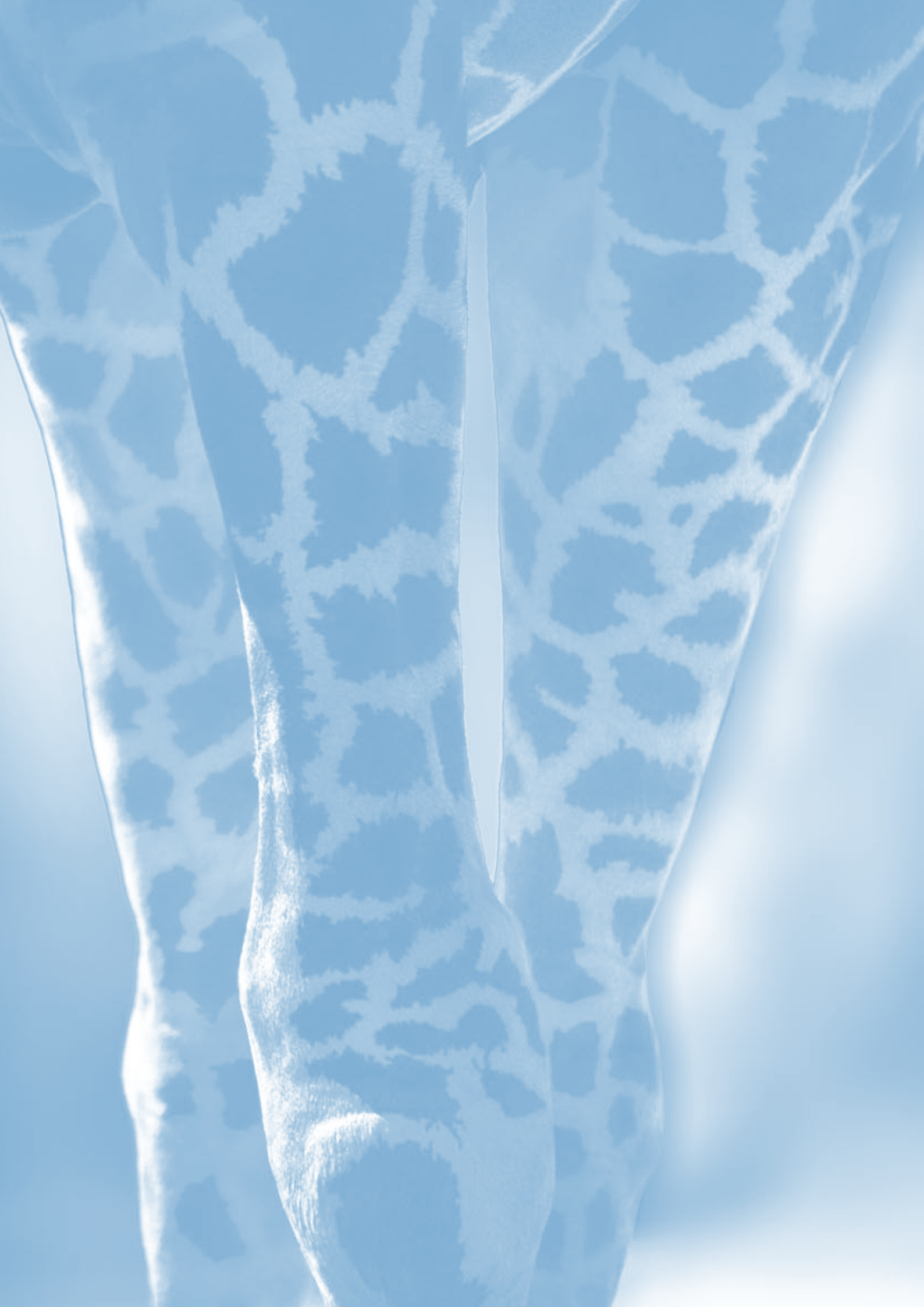
SOUSCRIRE EN FONCTION DE LA REDUCTION SOUHAITEE

RÉDUCTION D'IRPP SOUHAITÉE	MONTANT À INVESTIR (hors droits d'entrée)
500 €	2 778 €
1 000 €	5 556 €
2 160 €	12 000 €
3 000 €	16 667 €
4 320 €	24 000 €

Exonération des plus-values

■ **Exonération à l'échéance des éventuelles plus-values réalisées** (hors prélèvements sociaux).

Les rachats sont bloqués durant toute la vie du fonds. **Les rachats exceptionnels en cas d'invalidité ou de décès sont possibles à tout moment et sans frais pendant la durée de vie du fonds**, sans remise en cause de la réduction d'impôt acquise à la souscription.



PRINCIPALES CARACTERISTIQUES

Distribution

Les avoirs peuvent ne vous être remboursés qu'au 31/10/2027, à l'issue de la période de blocage. Pour autant, au plus tard le 31/10/2024, la société de gestion procédera à une distribution de la trésorerie éventuellement disponible, de sorte que la trésorerie disponible post distribution représente moins de 10% des souscriptions nettes.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur le Fonds

Le Document d'Information Clé pour l'Investisseur et le règlement du fonds sont disponibles sur le site www.odysseeventure.com.

Vous pouvez également adresser vos demandes par courrier à : ODYSSEE Venture, 26 rue de Berri 75008 Paris, ou par courriel à : souscripteurs@odysseeventure.com.

Agrément du fonds

Le fonds a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 25/08/2017 sous le numéro FNS20170015.

Zone géographique d'investissement

Votre Fonds effectuera des prises de participation dans des PME régionales situées dans la zone géographique constituée par les régions : Ile-de-France¹, Bourgogne-Franche-Comté², Auvergne-Rhône-Alpes³ et Provence-Alpes-Côte d'Azur⁴ pour au moins 70% du montant des souscriptions reçues.

1-Région composée des départements de Paris, Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val-d'Oise ; 2-Région composée des départements de l'Yonne, la Côte-d'Or, la Nièvre, la Saône-et-Loire, La Haute-Saône, le Jura, le Doubs et le territoire de Belfort ; 3- Région composée des départements de l'Ain, l'Ardèche, la Drôme, l'Isère, la Loire, le Rhône, la Savoie, la Haute-Savoie, l'Allier, le Puy de Dôme, le Cantal et la Haute-Loire ; 4-Région composée des départements des Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse.

Blocage des rachats sauf cas exceptionnels :

- invalidité du porteur ou de son conjoint soumis à une imposition commune correspondant au classement dans la deuxième ou troisième catégorie prévues à l'article L341-4 du Code de la Sécurité Sociale,
- décès du porteur ou de son conjoint soumis à une imposition commune.

Caractéristiques légales et réglementaires arrêtées à la date d'agrément du Fonds.

Valeur des parts

Code ISIN des parts A

FR0013275500

Nominal

1 000 euros

Durée de blocage

La durée de blocage est de sept ans minimum à compter de la constitution du Fonds, prorogeable 2 fois 18 mois, soit jusqu'au 31/10/2027 sur décision de la société de gestion.

Fréquence de calcul de la valeur liquidative

Valorisation mensuelle.

Droit d'entrée

5% maximum.

Dépositaire

RBC Investor Services Bank France SA, 105 rue Réaumur, 75002 PARIS.

Commissaire aux comptes

Fidexco, 7 rue Thiers, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT.

Date limite de souscription

Pour bénéficier de la réduction sur votre IRPP :

■ IRPP 2017 : 31 décembre 2017 au titre de la déclaration des revenus 2017.

■ IRPP 2018 : du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, au titre de la déclaration des revenus 2018.

“La période de commercialisation s'achèvera le 31 décembre 2018”

Et pourra être close par anticipation dès que le montant des souscriptions aura atteint cinquante millions d'euros sur décision de la société de gestion.

ODYSSEE VENTURE

Spécialiste des entreprises de croissance

depuis 1999, ODYSSEE est un des acteurs historiques du Private Equity en France et une des premières sociétés de gestion indépendantes de fonds de capital investissement (FIP – FCPI – FCPR) agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 99036 :

- 525 millions d'euros levés depuis la création
- La confiance de plus de 50 000 souscripteurs
- Plus de 100 PME accompagnées dans les secteurs diversifiés et à tous les stades de développement
- Plus de 20 000 emplois créés dans les PME accompagnées
- Une équipe de professionnels expérimentés.
Si nos équipes sont traditionnellement stables, nous ne pouvons cependant garantir la présence des effectifs mentionnés ci-dessus pendant la durée de vie du produit
- Plusieurs cycles d'investissements et de désinvestissements
- Un accompagnement des entrepreneurs à tous les stades de développement de leur entreprise : de l'amorçage à l'introduction en bourse

Les informations indiquées ci-dessus sont à jour à date de cette présentation (données arrêtées au 30/06/2017).

AVERTISSEMENT

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de sept années prorogeable deux fois dix-huit mois (sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le règlement).

Le fonds d'investissement de proximité est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds d'investissement de proximité décrits à la rubrique "profil de risque" du règlement. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion de portefeuille.

Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

Liste des FIP gérés par ODYSSEE VENTURE

DÉNOMINATION DES FIP	Date de création	Date à laquelle l'actif doit atteindre son quota de titres éligibles	Pourcentage de l'actif éligible au 30/06/2017
CAPITAL PROXIMITE	31/12/2005	30/06/2008	57,1% - Fonds en préliquidation
CAPITAL PROXIMITE 2	31/12/2007	30/06/2010	67,3% - Fonds en préliquidation
ODYSSEE PROXIMITE	31/12/2007	30/06/2011	65,3% - Fonds en préliquidation
ODYSSEE PROXIMITE 2	31/05/2010	31/05/2012	83,5%
ODYSSEE CAPITAL	31/12/2011	31/12/2013	60,3%
ODYSSEE CONVERTIBLES & ACTIONS	31/05/2012	30/04/2014	91,1%
ODYSSEE CONVERTIBLES & ACTIONS 2	17/06/2013	17/02/2016	90,6%
ODYSSEE CONVERTIBLES & ACTIONS 3	20/05/2014	20/01/2018	55,0%
ODYSSEE PME CROISSANCE	20/05/2014	20/01/2018	55,7%
UFF MULTICROISSANCE	31/10/2014	30/06/2018	45,1%
ODYSSEE PME CROISSANCE 2	19/05/2015	19/01/2019	16,9%
ODYSSEE CONVERTIBLES & ACTIONS N°4	31/10/2015	30/06/2019	6,5%
UFF MULTICROISSANCE N°2	31/12/2015	31/08/2019	2,9%
ODYSSEE PME CROISSANCE N°3	21/04/2016	21/12/2019	2,4%
UFF FRANCE CROISSANCE	28/02/2017	31/10/2020	0,0%

Frais

CATÉGORIE AGRÉGÉE DE FRAIS	TAUX MAXIMAUX DE FRAIS ANNUELS MOYENS (TFAM maximaux)	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximal	dont TFAM distributeur maximal
Droits d'entrée / sortie	0,50%	0,50%
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	3,96%	1,50%
Frais de constitution	0,10%	
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0,39%	
Frais de gestion indirects	0,04%	
TOTAL	4,99%	2,00%

Durée de blocage et risques du produit

Le fonds a une durée de vie de 7 années à compter de sa constitution le 31/10/2017 (prorogeable 2 fois 18 mois sur décision de la société de gestion, soit jusqu'au 31/10/2027) pendant laquelle les rachats ne sont pas autorisés. La phase d'investissement débutera à la création du fonds et se poursuivra en principe jusqu'à la 4ème année. A compter de la sixième année, la société de gestion accélérera le rythme de désinvestissement progressif des participations. En tout état de cause, le processus de liquidation du portefeuille s'achèvera le 31/10/2024, ou, en cas de prorogation du Fonds le 31/10/2027 et les souscripteurs seront remboursés sur la base de la dernière valeur liquidative. Les risques du Fonds sont détaillés dans le règlement du fonds, au point "3.3 Risques".

